

**Département de Seine-et-Marne**  
**Commune de Villiers-sous-Grez**  
**Procès-verbal**  
**Conseil municipal du 9 septembre 2025 à 20h30**

---

**Présents** : Thierry Masson, Maire, Christine Groetzing, Yves Loir, Laëtitia Lepaisant, Adjoints, Martine Melet, Catherine Ceraudo, Paul Lanouguere, Thomas Bonfils Etienne Brehier et Emmanuelle Sormail Conseillers.

**Absents excusés** :

Jean-Pierre Girard donne pouvoir à Yves Loir  
Guillaume Chapet donne pouvoir à Etienne Brehier  
Catherine Ballay donne pouvoir à Christine Groetzing  
Gabriel Massart

**Absent** : Titouan Poncelin de Raucourt

**Secrétaire** : Yves Loir

Monsieur le Maire propose d'ouvrir la séance en donnant la parole aux propriétaires du nouveau centre de bien-être installé à Villiers-sous-Grez au 4 rue de l'église, afin qu'ils présentent leur activité.

**Présentation par Yves et Soha**

Yves et Soha remercient chaleureusement le Maire pour l'accueil réservé à leur projet au sein de la commune. Les travaux d'aménagement ont pris plus de temps que prévu, mais sont désormais achevés.

Yves, coach diplômé, exerçait auparavant à Paris où il supervisait plusieurs salles de sport.

Le centre est équipé de machines d'électrostimulation, Sauna, et propose diverses formules bien-être. Des activités variées ainsi qu'un service de restauration sur place et de livraison à domicile sont également offerts.

La zone de chalandise visée inclut les villages avoisinants.

L'inauguration a connu une belle affluence, notamment de nombreux habitants de Villiers venus découvrir la transformation des lieux, autrefois occupés par un bar.

**Approbation du procès-verbal du 05/08/2025**

Monsieur le maire propose l'adoption du procès-verbal du 5 août 2025.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du 5 août 2025.

**DELIBERATIONS :**

**Délibération n°73/2025**

**Modification du périmètre du SDESM par adhésion des communes de Vert-Saint-Denis, Réau et Lieusaint**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2224-31 et L5211-18 relatif aux modifications statutaires ;

**Vu** l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM) ;  
**Vu** la délibération n°2025-67 du comité syndical du SDESM en date du 18 juin 2025, approuvant l'adhésion de la commune de Vert-Saint-Denis ;  
**Vu** la délibération n°2025-68 du comité syndical du SDESM en date du 18 juin 2025, approuvant l'adhésion de la commune de Réau ;  
**Vu** la délibération n°2025-69 du comité syndical du SDESM en date du 18 juin 2025, approuvant l'adhésion de la commune de Lieusaint ;  
**Considérant** que les collectivités membres du SDESM doivent délibérer afin d'approuver cette adhésion et la modification du périmètre qui en découle par l'arrivée des communes de Vert-Saint-Denis, Réau et Lieusaint ;

*Après en avoir délibéré,*

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

**APPROUVE** l'adhésion des communes de Vert-Saint-Denis, Réau et Lieusaint.

**AUTORISE** Monsieur le Président du SDESM à solliciter Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne afin que soit constatée, par arrêté inter préfectoral, l'adhésion précitée.

#### **Passage d'engins agricole grande largeur rue Gabriel Bachet**

Cet été, il a été observé que des engins agricoles de grande largeur ont circulé dans les rues Gabriel Bachet et René Lefebvre.

M. le Maire informe le conseil qu'une réunion est programmée en octobre avec l'ARD en vue d'interdire ces passages.

La délibération est ajournée afin que les membres puissent statuer en tenant compte des recommandations de l'ARD.

#### **Délibération n°74/2025**

##### **Vitesse excessive chemins communaux**

Des administrés souhaitent interpeler le conseil municipal au sujet de la vitesse excessive constatée dans les chemins communaux et qui occasionnent des désagréments pour les riverains.

Monsieur le maire suggère de recouvrir le calcaire par un matériau adapté ou de poser des panneaux 20 kilomètres heure.

**Les membres votent à la majorité la pose de panneaux à 6 voix pour, 5 contre et 2 abstentions.**

#### **Délibération n°75/2025**

##### **Projet vidéoprotection contre les dépôts sauvages**

Le Maire signale le problème persistant des dépôts sauvages et propose le dépôt d'un dossier de vidéoprotection auprès des services concernés. Tous les membres approuvent, à l'unanimité, cette démarche.

#### **Délibération n°76/2025**

##### **Retrait de la boîte postale de dépôt 4 rue de l'église**

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le courrier émanant de La Poste de Saint-Pierre-lès-Nemours, daté du 4 juillet dernier, par lequel il est envisagé de retirer la boîte à lettres dédiée au dépôt du courrier, sise au 4 rue de l'Église à

Villiers-sous-Grez. En effet, La Poste indique que cette installation, désormais vieillissante, a fait l'objet d'une étude approfondie, durant plusieurs semaines ; cette dernière a révélé une absence notable de dépôts. Aussi, La Poste souhaite procéder à la suppression de cette boîte aux lettres.

Après en avoir délibéré, les membres votent à l'unanimité le retrait de ladite boîte.

### **Informations**

#### **Yves Loir – Travaux et personnel technique**

Durant l'été, les agents municipaux ont été mobilisés pour divers chantiers :

- Travaux dans l'école
- Remises en état au foyer
- Mise en conformité de plusieurs installations

Le contrat de travail à durée déterminée (CDD) d'Olivier se termine fin octobre.

Monsieur le Maire et Yves Loir proposent de le prolonger jusqu'à fin décembre, en raison des incertitudes liées à la durée d'indisponibilité de Benoît.

Par ailleurs, il est proposé d'ouvrir un poste d'agent technique à compter du 1er janvier 2026. Cette proposition sera soumise à la commission des finances, puis à une délibération du Conseil en octobre.

#### **Laetitia Lepaisant – Intervention de "Ville à Joie"**

L'association **Ville à Joie** a contacté Laetitia pour organiser une journée d'animation sur la commune.

Objectif : proposer un moment de convivialité tout en rendant accessibles plusieurs services :

- Aide administrative via France Services
- Tests de glycémie et autres dépistages

Le Conseil donne son accord pour la tenue de cette journée le **11 octobre 2025**.

#### **Emmanuelle Sormail – Locations saisonnières et événement**

##### **Réunion des loueurs occasionnels**

Une réunion est programmée le **samedi 20 septembre** à destination de tous les loueurs identifiés sur la commune.

Objectifs :

Rappeler les obligations légales à la suite des derniers décrets

Encourager la mise en place d'un règlement intérieur précisant les règles locales (stationnement, nuisances sonores, gestion des déchets)

Un rappel est fait concernant la taxe de séjour :

Les plateformes (Airbnb, Booking...) ont l'obligation de collecter auprès des loueurs et de la reverser à l'Office de Tourisme de la CCPN, qui en assure ensuite la répartition avec la Région.

### **Puces des couturières – 5 octobre 2025**

Emmanuelle demande :

La désolidarisation de la scène dans le foyer et son repositionnement le long des murs.

L'installation de deux barrières à l'entrée du parking le lundi 29 septembre

Yves Loir précise que la scène ne sera pas disponible du 25 septembre au 7 octobre 2025.

### **Tour de table des commissions**

#### **Étienne Bréhier – Commission Environnement**

##### **Pressage des pommes – 1, 2 et 3 octobre 2025**

L'opération sera assurée par les personnes ayant suivi la formation dispensée par le Parc.

Étienne veillera au bon déroulement du planning, mais ne pourra pas être présent de manière continue.

Il demande :

- L'installation d'un tuyau d'arrosage
- Deux barrières pour sécuriser le site

### **Questions diverses**

#### **Problème de dépôts sauvages en forêt**

La mairie a été saisie par l'association Sauvebois au sujet de dépôts récurrents dans la forêt.

Il est envisagé d'installer un piège photographique, fourni par le PNRG, pour surveiller la zone.

Étienne Bréhier a déjà mené des essais, mais les résultats ont été peu concluants (photos floues, déclenchements non pertinents).

De nouveaux essais seront envisagés, sous réserve d'obtenir les autorisations nécessaires.

#### **Mare de Busseau**

Étienne Bréhier a réalisé un nettoyage partiel de la mare, conformément aux recommandations du PNRG.

La végétation le long des murs a été en partie dégagée.

Le curage complet est prévu par les services techniques avant la fin de l'année.

Il est également proposé de planter des roseaux issus de la station d'épuration.

#### **Présence de chauves-souris**

À la suite d'un signalement d'un habitant de la rue de Larchant, un comptage de chauves-souris a été réalisé.

Plusieurs espèces ont été identifiées, sans qu'un nombre précis puisse être établi.

Fin de séance 23h05.

Fait et délibéré en séance, le 9 septembre 2025.